

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 19 août 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Sont absents, messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Joël Beaudoin et Jean-Denis Paré.

Est présente madame Sylvie Lelaure, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

24-08-158

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire
4. Salle multifonctionnelle – offres de services
 - .1 BGA Architectes – étude d'aménagement pour la conversion du bâtiment et accompagnement dans la planification du projet
 - .2 HBGC Ingénieurs – Structures et fondations
 - .3 Groupe DGS – aménagements extérieurs
 - .4 Firme Pageau-Morel – Ingénieur mécanique et électrique
5. Ressources humaines
 - .1 Embauche d'un directeur général ou d'une directrice générale
 - .2 Embauche nouveau pompier recrue – David Daunais Perreault
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

3 Règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement de contrôle intérimaire dans le cadre processus de révision de son plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, lequel est entré en vigueur en juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et le morcellement de lots faits par aliénation pour des parties de son territoire durant l'exercice de révision de la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de remblai sur le territoire, notamment en zone agricole, suscite plusieurs questionnements et soulève certaines inquiétudes quant à la contamination potentielle des sols;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire interdire les activités de remblai sur tout son territoire le temps de poursuivre sa réflexion sur les activités de remblai qui mènera à l'intégration de nouvelles dispositions répondant aux préoccupations à leur égard à l'intérieur de la nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé en lors de la séance ordinaire du 12 août 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 493-24 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 472-23 découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme afin d'interdire toute activité de remblai sur le territoire.

ADOPTÉ

4. Salle multifonctionnelle – offres de services

24-08-160 4.1 BGA Architectes – étude d'aménagement pour la conversion du bâtiment et accompagnement dans la planification du projet

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, a signé l'offre de service de BGA Architectes concernant l'étude d'aménagement pour la conversion du bâtiment et accompagnement dans la planification du projet pour un montant d'environ **24 000 \$** taxes non incluses. Ce montant sera financé en partie par une subvention du ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

ADOPTÉ

24-08-161 4.2 HBGC Ingénieurs – Structures et fondations

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, a signé l'offre de service de HBGC Ingénieurs concernant les structures et fondations pour un montant d'environ **10 000 \$** taxes non incluses. Ce montant sera financé en partie par une subvention du ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

ADOPTÉ

24-08-162 4.3 Groupe DGS – aménagements extérieurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, a signé l'offre de service du Groupe DGS concernant les aménagements extérieurs pour un montant d'environ **12 000 \$** taxes non incluses. Ce montant sera financé en partie par une subvention du ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

ADOPTÉ

24-08-163

4.4 Firme Pageau-Morel – Ingénieur mécanique et électrique

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Sylvie Lelaure, a signé l'offre de service de la Firme Pageau-Morel concernant l'ingénierie mécanique et électrique pour un montant d'environ **20 000 \$** taxes non incluses. Ce montant sera financé en partie par une subvention du ministère de la Culture et des communications du Québec dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux.

ADOPTÉ

5. Ressources humaines

24-08-164

5.1 Embauche d'un directeur général ou d'une directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général sera vacant à partir du 31 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité du conseil municipal d'embaucher et de fixer les règles de gestion et les conditions de travail de la directrice générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de procéder à l'embauche de madame Julie Roy à partir du 30 septembre 2024 et d'autoriser monsieur le maire, Lucien Thibault, à signer le contrat de travail pour l'embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

24-08-165

5.2 Embauche nouveau pompier recrue – David Daunais Perreault

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT le contrat de travail du service de sécurité incendie en vigueur présentement (2019-2026);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'embauche de monsieur David Daunais Perreault à titre de pompier recrue.

ADOPTÉ

6. Période de questions du public

7. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée
19 h 40.

Lucien Thibault,
Maire

Sylvie Lelaure,
Directrice générale par intérim